

DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

SYDED

(Syndicat mixte d'énergies du Doubs)
33 rue Clément Marot
25000 BESANÇON



OBJET :

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DU SYDED

Délibération n°2026/57

MEMBRES :

En exercice : 40

Présents : 27

Représentés : 5

Présents et représentés ayant pris
part à la délibération : 32

Absents excusés : 16

Absents : 0

RÉSULTAT DU VOTE :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION :

25 juin 2026

NOTA :

Cette délibération sera publiée en
juillet 2026 sur www.syded.fr.

EXTRAIT

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 3 juillet à 10 heures 30

Le comité syndical du SYDED s'est réuni au SYDED, 33 rue Clément Marot, à Besançon, après convocation légale, sous la présidence de Patrick CORNE, Président.

Secrétaire de séance : Pascal DUCRET.

Étaient présents : Christophe ANDRÉ, Madeleine ARNOUX (*suppléante de Charlène CERUTTI*), Franck BERNARD, Éric BRULEBOIS, Patrick CORNE (*ne prend pas part au vote de la délibération 2026/58*), Christian CUGNEY (*pouvoir de Emmanuelle RICHARD*), Vincent CUVELIER, Christophe DALONGEVILLE, Gérard DÈQUE, Pascal DUCRET (*ne prend pas part au vote de la délibération 2026/58*), Didier GENDRAUD, Christophe JANIN, Laurent JEUNET (*pouvoir de Philippe RÉGENNASS*), Philippe KLEIN (*suppléant Patrick COMTE*), Éric LAMY (*pouvoir de Alain SYLVANT*), Jean-Sébastien LEUBA, Pierre LIÈVREMONT, Pierre MILLON, Serge MINORET, Anthony NAPPEZ (*pouvoir de Nathalie BOUVET*), Benoit PARENT, Clément PARMENTIER (*suppléant de André-Marie DEPOUTOT*), Frédéric PATOIS, Laurent PETIT (*pouvoir de Claude COURVOISIER*), Denis POIX-DAUDE, Marc TIROLE (*ne prend pas part au vote de la délibération 2026/58*), Romain VERMOT.

Étaient excusés : Henri BERMOND, Claude BOURIOT, Nathalie BOUVET (*pouvoir à Anthony NAPPEZ*), Christian BRAND, Charlène CERUTTI (*suppléée par Madeleine ARNOUX*), Patrick COMTE (*suppléé par Philippe KLEIN*), Claude COURVOISIER (*pouvoir à Laurent PETIT*), Laurent CROIZIER, André-Marie DEPOUTOT (*suppléé par Clément PARMENTIER*), Laura GINIOT, Madeleine LHOMME, Philippe RÉGENNASS (*pouvoir à Laurent JEUNET*), Emmanuelle RICHARD (*pouvoir à Christian CUGNEY*), Pascal ROUTHIER, Alain SYLVANT (*pouvoir à Éric LAMY*), Claude VADAM.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le SYDED établit un rapport annuel retraçant les actions et projets menés au cours de l'année écoulée et présentant des données synthétiques sur l'activité.

Les instances

- ▶ 4 bureaux : 20 mars, 26 juin, 16 octobre et 11 décembre ;
- ▶ 4 comités syndicaux : 28 mars, 4 juillet reporté au 9 juillet faute de quorum, 24 octobre et 19 décembre ;
- ▶ Les commissions : 4 commissions des finances, 4 commissions électrification rurale, 4 commissions énergie, 4 conseils d'exploitation de la régie BioChaleur, 3 commissions d'Appel d'Offres (marché de travaux, maintenance EP, granulés bois) ;
- ▶ 51 délibérations ;
- ▶ 60 décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation permanente (dont 48 attributions de marchés publics et 5 signatures de conventions ou avenants).

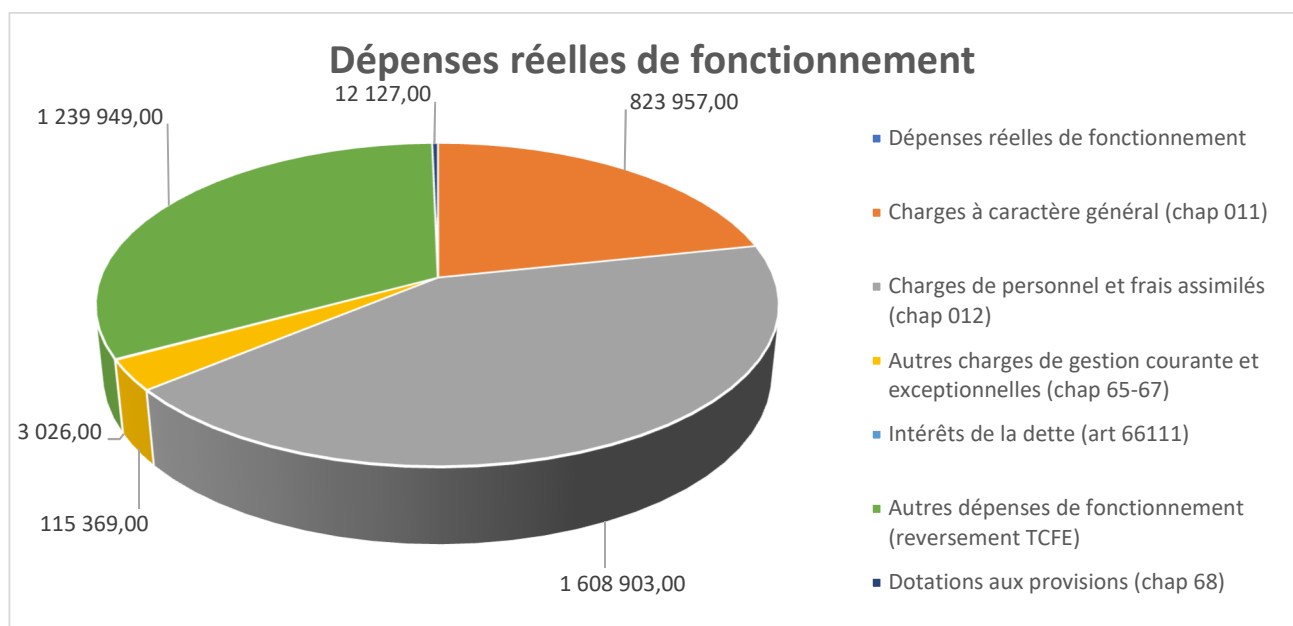
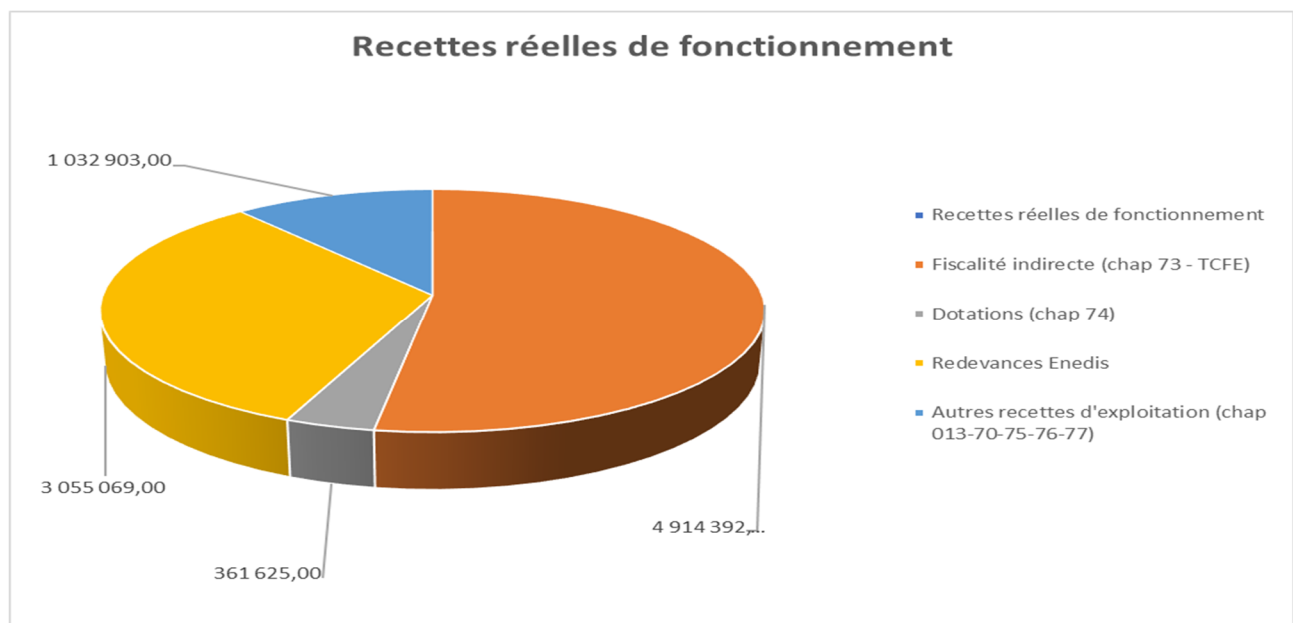
Mais aussi :

- Participation au carrefour des collectivités locales à Micropolis.

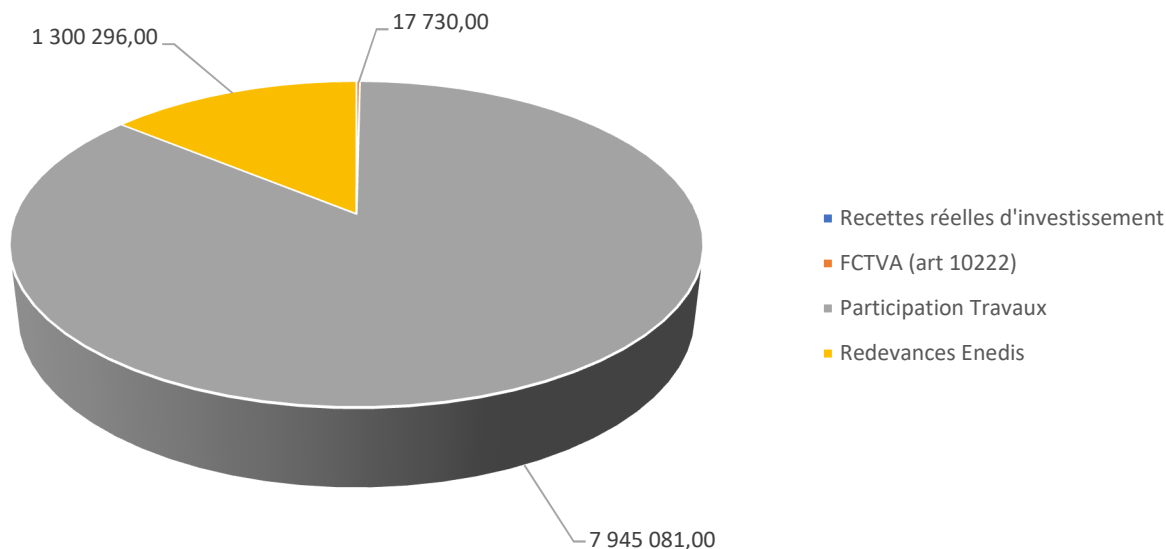
Les prévisions budgétaires

BUDGET 2025			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
BP	37 515 328	15 757 869	53 273 197
DM1	1 401 551	- 850 604	550 947
DM2	808 121	0	808 121
DM3	956 877	- 49 684	907 193
DM4	201 832	606 847	808 679
CUMUL	40 883 709	15 464 428	56 348 137

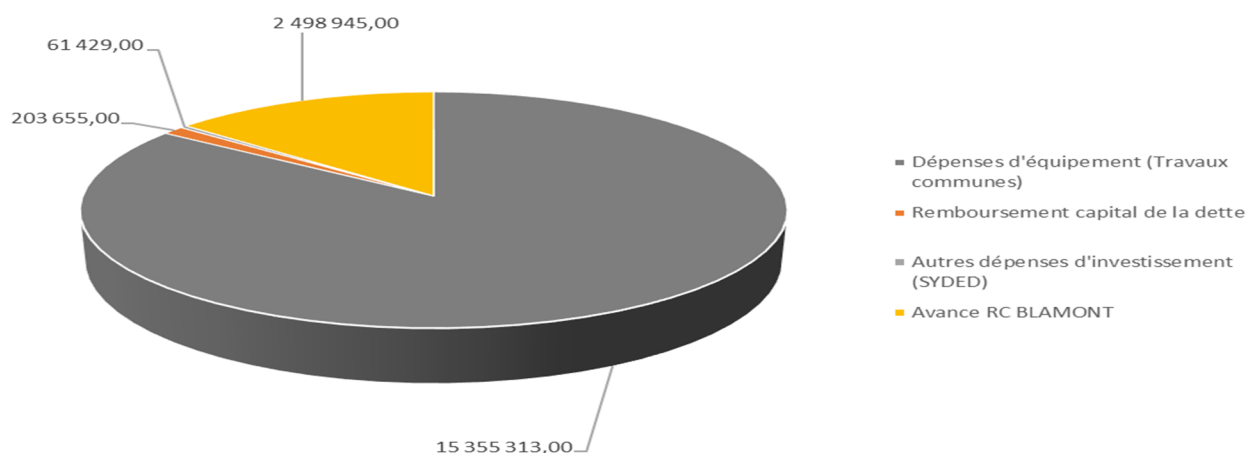
L'exécution budgétaire



Recettes réelles d'investissement



Dépenses réelles d'investissement



Les ressources humaines

EFFECTIF		FEMMES	HOMMES
Catégorie A	Administratifs	3	0
	Techniques	0	7
Catégorie B	Administratifs	3	0
	Techniques	1	10
Catégorie C	Administratifs	4	0
	Techniques	0	0

Fonctionnaires	13	8	4
Contractuels	13	3	13

Effectif total	11	17
	28	

- Départ en février 2025 de Baptiste REGNAUD du pôle réseaux et mobilités ;
- 2 arrivées : Paul DEFUDE au pôle réseaux et mobilités le 1^{er} mars et Philippe CHAMBRELENT au pôle énergie le 1^{er} août 2025.

AR-Préfecture du Doubs

Acte certifié exécutoire

025-252508288-20260707-3-DE

Réception par le Préfet : 07-07-2026

Publication le : 07-07-2026

La concession électrique

- ▶ 5 950 km de réseau Basse Tension (BT) ;
- ▶ 5 473 km de réseau Moyenne Tension (HTA) ;
- ▶ 324 837 points de livraison ;
- ▶ 6 469 postes de transformation HTA-BT ;
- ▶ 13 476 installations de production ;
- ▶ Énergie acheminée : 2 734 594 MWh ;
- ▶ Énergie produite : 603 031 MWh ;
- ▶ Redevance R1 (fonctionnement) versée par Enedis : 948 230 € HT ;
- ▶ Redevance R2 (investissement) versée par Enedis : 2 201 172 € HT.

L'électrification rurale

- ▶ Programme définitif 2025 des opérations : 188 opérations pour 14,6 M€ HT ;
- ▶ 186 opérations soldées en 2025 pour 8.8 M€ HT / INT : 31 opérations pour 3 833 k€ HT, OUV : 7 opérations pour 214 k€ HT, REN : 38 opérations pour 1 503 k€ HT, SEC : 23 opérations pour 1 620 k€ HT, EXT : 87 opérations pour 1 663 k€ HT ;
- ▶ Réception et mise en service du 2^{ème} et dernier site isolé à MOUTHE ;
- ▶ Demandes de paiement au FACÉ : 3 499 k€, soit 141 % de l'équivalent FACÉ 2025 (2 485 k€).

La transition énergétique

- ▶ 11 audits lancés sur 23 bâtiments, représentant un coût total de 58 563 € TTC, subventionnés à hauteur de 70 % par la Région BFC ;
- ▶ 1 étude de faisabilité bois avec ou sans réseau de chaleur réalisées sur 10 bâtiments, représentant un coût total de 7 190,40 € TTC, subventionné à hauteur de 70 % par l'ADEME ;
- ▶ 4 nouvelles conventions signées pour un accompagnement sur les travaux d'efficacité énergétique des bâtiments communaux (1 pour assistance à la rénovation de bâtiment ; 3 pour assistance à la rénovation de bâtiment + création de chaufferies bois) ;
- ▶ 1 convention de partenariat signée avec le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger (PNRDH) et 5 communautés de communes (CCPR, CCPM, CCVM, CCPHB et CCEDL) pour la mise en place d'une opération de solarisation des bâtiments à l'échelle du territoire. Réalisation de 25 études d'opportunité solaire photovoltaïque portant sur 81 bâtiments ;
- ▶ 1 convention de mise à disposition pour l'assistance à la réalisation d'un groupement de commandes d'études de structure et d'installations solaires photovoltaïques, coordonné par la CCVM et en partenariat avec le PNRDH. 16 collectivités sont adhérentes et 40 études de structures doivent être réalisées ;
- ▶ 1 497 981 € de subventions SYDED notifiées au titre du FTE sur l'année 2025 (solde des dossiers antérieurs et dossiers acceptés en 2025) ;
- ▶ Signature du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) avec l'ADEME en mai. Gestion déléguée d'une enveloppe de 4 500 040 € sur la période 2025-2028. 1 dossier d'aide notifié, d'un montant de 273 450 €.

Les achats groupés

- ▶ 275 adhésions pour le groupement d'achats d'énergies pour les contrats d'électricité 2026-2028 + lancement de la campagne d'adhésion pour le nouveau marché de gaz naturel 2028-2030 ; à ce jour 320 collectivités ont rejoint le groupement d'achats d'électricité et/ou de gaz naturel ;
- ▶ 66 adhésions pour le groupement d'achats gaz 2025 - 2027 ;
- ▶ Fin du groupement d'achats pour la maintenance d'installations de chauffage-ventilation-climatisation (2021-2025) ;
- ▶ 102 adhésions et 142 sites approvisionnés pour le groupement d'achats granulés bois pour 2 marchés correspondant aux secteurs du Doubs et de la Haute-Saône.

La mobilité électrique (IRVE)

À fin 2025, le parc IRVE du SYDED compte 40 totems en exploitation qui alimentent de 90 points de charge installés sur le domaine public.

Le SYDED a facturé 8 500 recharges pour 191 600 kWh et 57 068 € TTC en 2025. À ces recettes s'ajoutent les redevances versées par les collectivités pour un montant de 80 000 € TTC.

Il y a eu 2 600 recharges de moins qu'en 2024. Cette baisse s'explique notamment par la déclinaison opérationnelle du nouveau marché global de performance notifié fin 2024 qui n'a été pleinement opérationnelle qu'à la fin du premier trimestre 2025.

Le montant total des recettes est de 137 667 € TTC.

Les dépenses proviennent :

- ▶ Des frais de rétrocessions des recettes : 5 992 € TTC ;
- ▶ Des coûts d'achat d'énergie : 85 420 € TTC ;
- ▶ De l'exploitation et la supervision : 18 165 € TTC ;
- ▶ De la gestion monétique : 1 748 € TTC ;
- ▶ De la maintenance préventive : 34 593 € TTC ;
- ▶ De la maintenance corrective : 3 272 € TTC ;

Soit un montant total des dépenses : 149 192 € TTC

Le bilan financier total 2025 du service est donc de -12 123 € TTC.

Des réflexions sont en cours sur l'optimisation du parc actuel : nombre et localisation des bornes, obsolescence, utilisation ; ainsi que sur le modèle de gestion / exploitation à privilégier dans le futur.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage éclairage public et subventions à la rénovation

En 2025, 4 avant-projets ont été réalisés par les services du SYDED, et 7 dossiers sont passés en phase « dossier de consultation des entreprises » afin que les collectivités concernées lancent les marchés publics de travaux associés.

Les travaux ont été lancés sur 6 communes, dont deux réceptionnées en 2025 : Arc-Sous-Montenot avec 64 points lumineux, et Villers-Sous-Chalamont avec 44 points.

15 dossiers du projet de rénovation globale porté par communauté de communes du Doubs Baumoisi initiés en 2024 ont été réceptionnés en 2025 pour un total de 400 points lumineux. La commune de Baume-Les-Dames a quant à elle lancé les travaux de sa tranche 1 en septembre 2025 avec 281 points réceptionnés en 2026.

123 dossiers de subventions à la rénovation des parcs d'éclairage public ont été notifiés pour un montant total de 535 k€, pour 3 685 points lumineux. À la fin du premier semestre, 457 k€ soit 85 % de l'enveloppe de ce programme ont déjà été versés aux collectivités.

Le service d'exploitation, maintenance et géoréférencement d'éclairage public

MAIN EP : 34 communes adhérentes pour 4 750 PL, et 142 dépannages réalisés en 2025 dans le respect des délais contractuels.

Les collectivités sont satisfaites du service rendu, tant sur la maintenance préventive que curative.

Le bilan financier reste déficitaire par manque de communes adhérentes.

La distribution publique de chaleur et la gestion des réseaux via la régie BioChaleur

La compétence optionnelle "*autorité organisatrice de distribution publique de fluides énergétiques*", peut être transférée au SYDED par les collectivités localisées sur son territoire d'intervention. A cet effet, le syndicat a constitué en juin 2023 la régie BioChaleur, destinée à organiser le service public industriel et commercial (SPIC) correspondant à cette activité : construction, exploitation, gestion des installations et du service.

Cette compétence a été transférée par la commune de Blamont en décembre 2022, par la commune de Dampierre les Bois en décembre 2023 et par la commune de L'Isle sur le Doubs en juillet 2025.

Aussi, les faits marquants 2025 sont les suivants :

- ▶ Pour le réseau de chaleur de Blamont : la passation des marchés de maintenance et de fourniture de bois déchiqueté ; la suite et la fin des travaux pour un montant final d'opération de 2 765 000 € ; la mise en service de la chaufferie et du réseau en octobre 2025, avec une cérémonie inaugurale sur site ; la mise en place des opérations de facturation trimestrielle aux abonnés ;
- ▶ Pour le réseau de chaleur de Dampierre les Bois : la finalisation des études d'avant-projet par l'équipe de maîtrise d'œuvre ; la validation du budget de l'opération et de son plan de financement à hauteur de 871 824 € ; l'élaboration du règlement de service et la contractualisation avec les abonnés ; la remise des dossiers "PRO" / "DCE" et la préparation des marchés de travaux ;
- ▶ Pour le projet de réseau de chaleur à L'Isle sur le Doubs : la finalisation et validation de l'étude de faisabilité ; le transfert de compétence par la commune au SYDED pour lui confier la réalisation du projet ; les échanges avec les futurs abonnés pour confirmer le périmètre du projet avant de recruter les différents prestataires.

La SEM-EnR

La Société d'Économie Mixte Eco-citoyenne œuvre sur les territoires du Doubs et du Jura en se consacrant à la réalisation de projets de production d'énergie d'origine renouvelable.

Portée par une forte demande des collectivités, la SEM EnR Citoyenne a entrepris un changement de dimension pour accompagner un plus grand nombre de projets. Cette évolution stratégique confirme son rôle essentiel dans l'accélération de la transition énergétique dans le Jura et dans le Doubs. Une augmentation de capital d'un montant de 8 082 500 euros a été réalisée le 19 décembre 2024. Le capital social de la SEM EnR Citoyenne s'élève désormais à 9 238 700 euros.

Les actifs sont constitués de la SEP Sabine 2 qui exploite une éolienne à Chamole (39) et de la centrale solaire de la coupe des champs à Courlaoux (39). En 2025, il n'a pas été mis en service de nouveaux actifs, toutefois plusieurs projets sont en cours de développement dans les départements du Doubs et du Jura.

La SAS HÉMÉRÉ

Sedia, le Crédit Agricole Franche-Comté, la Caisse des dépôts et Consignation et les trois syndicats d'énergies, le SYDED, le SIEDEC et le SIED 70 se sont rapprochés pour innover en créant la SAS Héméré.

Héméré est une société locale de tiers investissement photovoltaïque créée en novembre 2024, qui promeut le photovoltaïque en autoconsommation pour un territoire plus vertueux et des consommateurs moins dépendants des fluctuations du marché de l'énergie.

Celle-ci permet aux collectivités, acteurs parapublics et entreprises de produire et autoconsommer une électricité verte en préservant leur capacité d'endettement et leur trésorerie.

En 2025, une trentaine de dossiers photovoltaïques ont été étudiés par la SAS, sans parvenir à concrétiser les projets pour l'instant, en raison notamment des faibles tarifs de l'électricité aux heures de pointe solaire. Toutefois, l'écart de prix reste très faible dans certaines configurations et certains dossiers pourraient se réaliser en 2026.

La communication

- ▶ Refonte totale et mise en ligne du site internet www.syded.fr ;
- ▶ Création de panneaux de chantier pour communiquer sur nos opérations d'enfouissement, de sécurisation et de renforcement ;
- ▶ Présence sur le salon du Carrefour des Collectivités Locales au parc des expositions de Micropolis.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président Patrick CORNE, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **De prendre acte du rapport d'activité 2025 du SYDED.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président du SYDED,
Patrick CORNE